

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 13366
Numéro SIREN : 830 037 867
Nom ou dénomination : "BF2- PROJET"

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2018 sous le numéro de dépôt 112888



20181128882018

DATE DEPOT : 20/11/2018

N° DE DEPOT : 112888

N° GESTION : 2017B13366

N° SIREN : 830037867

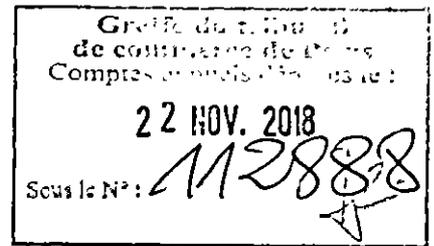
DENOMINATION : "BF2- PROJET"

ADRESSE : 35 rue de la Blenfaisance 75008 Paris

MILLESIME : 2018

BF2 – PROJET
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 500 000 €
35 rue de la Bienfaisance
75008 PARIS

830 037 867 RCS PARIS



DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 31 OCTOBRE 2018

DEUXIEME DÉCISION

AFFECTATION DES RESULTATS

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31/03/2018 s'élevant à - 50 916,31 euros en compte report à nouveau.

Avant affectation :

Résultat de l'exercice	-50 916,31 €
Report à nouveau	0 €

Total -50 916,31 €

Après affectation :

Report à nouveau	-50 916,31 €
------------------	--------------

Total -50 916,31 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 5 449 083,69 euros.

DIVIDENDES DES EXERCICES ANTERIEURS

Conformément à l'article 243 bis du CGI, nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices car il s'agit du premier exercice.

[Signature]
Le Président

BF2 PROJET

Société par actions simplifiée

35, rue de la Bienfaisance

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 10 mois clos le 31 mars 2018

BF2 PROJET

Société par actions simplifiée

35, rue de la Bienfaisance

75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 10 mois clos le 31 mars 2018

A l'associé unique de la société BF2 PROJET

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BF2 PROJET relatifs à l'exercice de 10 mois clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services Interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

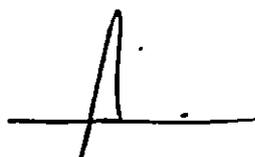
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Bois-Guillaume, le 22 octobre 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Alexis LEVASSEUR



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/06/2017 au 31/03/2018 (10 mois)			Néant	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)	834 700		834 700		834 700
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	950		950		950
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	950		950		950
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 500		5 500		5 500
. Autres	6 794 646		6 794 646		6 794 646
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	3 588		3 588		3 588
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	6 803 734		6 803 734		6 803 734
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	7 639 384		7 639 384		7 639 384

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	du 01/06/2017 au 31/03/2018 (10 mois)	Néant	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 4 665 300)	5 500 000		5 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	-50 916		- 50 916
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	5 449 084		5 449 084
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	2 187 124		2 187 124
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 177		3 177
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 190 301		2 190 301
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	7 639 384		7 639 384

Compte de résultat

Présenté en Euros

	du 01/06/2017 au 31/03/2018 (10 mois)			Néant	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services						
Chiffres d'affaires Nets						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			28 592		28 592	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			0			
Total des charges d'exploitation (II)			28 592		28 592	N/S
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-28 592		-28 592	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilés			22 324		22 324	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			22 324		22 324	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-22 324		-22 324	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-50 916		-50 916	N/S

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	du 01/06/2017 au 31/03/2018 (10 mois)	Néant	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)				
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	50 916		50 916	N/S
RESULTAT NET	-50 916		- 50 916	N/S
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 639 384,36 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégagant une perte de 50 916,31 Euros.

L'exercice social clos le 31/03/2018 a une durée de 10 mois.

Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/08/2018 par les dirigeants.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE (Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

La société BF2 PROJET et la société HERACLES RESIDENCES ont constitués la société RUEIL DOUMER dont elle détient 95% du capital.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Plan Comptable Général et les dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France. Selon le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers
(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. S31-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 950 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		950		950
TOTAL		950		950

Titres de participation de la société SCI RUEIL DOUMER.

Etat des créances = 6 800 146 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	6 800 146	6 800 146	
TOTAL	6 800 146	6 800 146	

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 5 500 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis	5 500 000	1,00	5 500 000
Titres remboursés ou annulés			
<i>Titres en fin d'exercice</i>	<i>5 500 000</i>	<i>1,00</i>	<i>5 500 000</i>

Etat des dettes = 2 190 301 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 187 124	2 187 124		
Fournisseurs	3 177	3 177		
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 190 301	2 190 301		

Charges à payer par postes du bilan = 24 202 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	22 324
Fournisseurs	1 878
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	24 202

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 24 202 E

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Interets c/c(455800)	22 324
TOTAL	22 324

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Frs-factures non parvenues(408100)	1 878
TOTAL	1 878

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/03/2018	30/04/2017	30/04/2017	30/04/2017	30/04/2017
Durée de l'exercice	11 mois	mois	mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	5 500 000				
b) Nombre d'actions émises	5 500 000				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-50 916				
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-50 916				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-50 916				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-0				
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-0				
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

Observations complémentaires